

PROGRAMME ONU-REDD



14^{ème} réunion du Conseil d'orientation Washington, D.C. (21-22 mai 2015)

Décisions et conclusions

Décision #1 : *Les membres du Conseil d'orientation ont approuvé l'ordre du jour du quatorzième Conseil d'orientation.*

Décision #2 : *Le Conseil d'orientation a approuvé le sixième rapport d'étape annuel consolidé 2014 du Fonds du Programme ONU-REDD (UNREDD/PB14/2015/II/2a) et pris note du cadre de financement du Programme ONU-REDD.*

Décision #3 : *Cadre stratégique 2016-2020*

Le Conseil d'orientation :

- i. A accueilli avec satisfaction l'issue du processus d'élaboration du cadre stratégique 2016-2020 et entérine la direction générale de la stratégie énoncée par le cadre stratégique 2016-2020 du Programme ONU-REDD (UNREDD/PB14/2015/III/3) ;*
- ii. A noté que le cadre stratégique 2016-2020 sera assorti d'un cadre de résultats pleinement explicité, lequel viendra préciser les modalités de l'exécution du Programme aux niveaux global et national, ainsi que d'une structure de gouvernance garantissant la direction effective et opérationnelle du Programme ; et*
- iii. A prié le secrétariat de soumettre une réponse détaillée et référencée indiquant quelle manière la stratégie donne suite aux conclusions et aux recommandations de l'évaluation externe.*

Décision #4 : *Modalités de gouvernance pour 2016-2020*

Le Conseil d'orientation a pris acte du processus consultatif mené jusqu'ici sur la nouvelle structure de gouvernance du Programme ONU-REDD 2016-2020, et a noté avec satisfaction le processus:

- i. *Un document d'information révisé, décrivant intégralement la structure de gouvernance, sera diffusé par le secrétariat au plus tard le 15 juin 2015, pour commentaire par les membres du Conseil d'orientation et observateurs à une échéance d'un mois;*
- ii. *Les commentaires reçus seront pris en compte dans les modalités de gouvernance sur lesquelles reposent le mémorandum d'accord entre les organismes des NU et l'accord administratif standard entre les donateurs et le Fonds d'affectation spéciale multipartenaire ; et*
- iii. *De plus, le Conseil d'orientation a discuté les éléments de la structure de gouvernance du Programme ONU-REDD:*
 - a) *Un Conseil d'orientation, un Conseil exécutif et les comités directeurs nationaux seront guidés dans leur travail par les principes fondamentaux d'ouverture, de transparence, de responsabilité, de prise de décision par voie de consensus, et de participation ;*
 - b) *Les groupes composant le Conseil d'orientation auront le droit de se faire représenter à tous les niveaux de gouvernance du Programme ;*
 - c) *Les membres des différentes instances de gouvernance se doivent de consulter les groupes qu'ils représentent respectivement et de les informer en retour. Le Programme ONU-REDD devrait s'employer à appuyer ces consultations ;*
 - d) *Le Conseil d'Exécutif sera composé d'au moins un représentant par groupe. Les pays partenaires disposeront d'un représentant par région ;*
 - e) *Les Comités directeurs nationaux seront mis sur pied selon les besoins des pays et les circonstances nationales, et composés au minimum du gouvernement, des populations autochtones, d'organisations de la société civile et des NU. Les donateurs peuvent faire partie des comités directeurs nationaux, et d'autres parties prenantes concernées peuvent y être invitées si cela est convenu au niveau national ;*
 - f) *Les comités directeurs nationaux ONU-REDD peuvent aussi seconder d'autres plateformes, selon qu'il convient et si cela a été décidé au niveau des pays, conformément aux prescriptions de l'ONU-REDD ;*
 - g) *Le Conseil d'orientation assurera la direction générale du Programme ; et*
 - h) *Le Conseil exécutif, allégé et de petite taille, prendra les décisions opérationnelles, notamment sur l'attribution des fonds.*

Décision #5 :

- i. *Le Conseil d'orientation a reçu avec satisfaction les exposés informels du Chili, du Myanmar et du Pérou.*
- ii. *Compte tenu des présentations approfondies, du stade de préparation avancé et de la nécessité de mener à leur terme les Programmes nationaux au plus tard fin 2017, le Conseil d'orientation a*

recommandé que les dossiers complets en vue d'une dotation financière soient examinés entre deux sessions.

- iii. Le Conseil d'orientation a demandé au secrétariat de porter à son attention les documents dès que ceux-ci sont disponibles, en particulier de veiller au respect des processus d'approbation et de consultation au niveau national. Le secrétariat est en outre prié de faciliter la tenue de discussions intersessions inclusives, et d'œuvrer à leur les contraintes technologiques et linguistiques qui pourrait limiter la participation des membres du Conseil d'orientation.*
- iv. Ces décisions intersessions doivent être prises à titre exceptionnel.*

Décision #6 : *Le Conseil d'orientation a pris acte de l'achèvement du Programme national de l'Équateur et des progrès importants accomplis en matière de REDD+, et l'en a félicité. Le Conseil d'orientation a approuvé les recommandations de l'évaluation finale, et les réponses qui en découlent, et encourage l'Équateur à poursuivre ses efforts.*

Décision #7 : *Le Conseil d'orientation a approuvé la proposition de tenir sa prochaine réunion, lors de la semaine du 1^{er} novembre 2015 au Guatemala, consécutivement au Comité des participants du FCPF.*
